

PROCÈS-VERBAL

d'une séance publique de la Commission de la sécurité publique tenue le mercredi 10 mai 2006, à 19h, à l'hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

- M. Claude Dauphin, président
Arrondissement de Lachine

- Mme Vera Danyluk, vice-présidente
Ville Mont-Royal

- Mme Patricia Bittar
Arrondissement de Saint-Laurent

- M. Jean-Marc Gibeau
Arrondissement de Montréal-Nord

- Mme Catherine Sévigny
Arrondissement de Ville-Marie

- M. Samir Rizkalla
Représentant du gouvernement du Québec

Est absent : M. Anthony Housefather
Ville de Côte-Saint-Luc

Sont également présents, du Service de sécurité incendie de Montréal : M. Jacques Proteau, directeur adjoint, ainsi que M. Jean-Bernard Guindon, M. Michel Viau, M. Sylvain Carrière, M. Marc Ostiguy, M. Luc Turgeon, M. Daniel Godin, M. Pierre Lamontagne, M. René Larente; du Centre de sécurité civile : Mme Valérie Gagnon; du Cabinet du maire et du comité exécutif, Mme Nathalie Dansereau.

Assistance : 12 personnes

- ***Ouverture de la séance***

À 19h05, le président, M. Claude Dauphin, déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux citoyens et aux représentants du service. Il présente ensuite les membres de la commission. Il annonce que la Commission de la sécurité publique procède ce soir à l'étude publique du Rapport d'activités du Service de sécurité incendie de Montréal pour l'année 2005 et il explique le déroulement de la soirée. La commission entendra dans un premier temps les présentations du Service de la sécurité incendie de Montréal et du Centre de sécurité civile et recevra ensuite les questions et commentaires des citoyens ainsi que les questions de ses membres.

- ***Adoption de l'ordre du jour***

Sur une proposition de Mme Patricia Bittar, appuyée de Mme Vera Danyluk, l'ordre du jour est adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- **Rapport annuel du Service de sécurité incendie de Montréal**

À titre de responsable du dossier de la sécurité publique au comité exécutif, le président, M. Claude Dauphin, fait un bref rappel historique de la sécurité incendie à Montréal. Il souligne la création du service en 1863 et les effets positifs découlant de celle-ci. Il poursuit avec l'implantation du 911 qui, comparativement au tocsin et aux boîtes d'appel, a grandement contribué à améliorer le temps de réponse et ainsi à diminuer les pertes de vie et les dommages aux bâtiments. Il mentionne que chaque sinistre important de l'histoire de Montréal a des conséquences directes sur la sécurité des citoyens et sur les exigences accrues du code du bâtiment quant aux techniques de construction et à la nature des matériaux.

Le président, M. Claude Dauphin, mentionne qu'en raison de la complexité de notre société, la sécurité publique comprend dorénavant non seulement la lutte aux incendies mais également la lutte au terrorisme, les interventions en rapport avec le transport, le traitement et l'entreposage des matières dangereuses, la sécurité nautique, les plans de prévention à l'égard de la canicule ou de la pandémie de grippe aviaire et les plans d'intervention en réponse à des catastrophes naturelles et il cite, dans ce dernier cas, l'épisode de verglas survenu en 1998.

Le président, M. Claude Dauphin, explique que les présentations du Service de sécurité incendie et du centre de sécurité civile offriront, aux personnes présentes, l'occasion de mesurer l'ampleur des moyens mis en place par la Ville de Montréal afin d'assurer la sécurité des citoyennes et citoyens.

Présentation

Le directeur adjoint du SIM, M. Jacques Proteau, présente l'organigramme du service. Il rappelle la mission du service et il décrit les valeurs de professionnalisme, d'intégrité et de respect qui guident les pompiers dans l'exercice de leurs fonctions. M. Proteau énumère les ressources et les effectifs, répartis au sein de 12 divisions et il décrit l'organisation des 66 casernes sur le territoire. En tout temps, 500 pompiers sont en devoir et 142 véhicules sont disponibles pour intervenir. M. Proteau décrit ensuite les caractéristiques des différents véhicules : autopompe; autobus; poste de commandement; véhicule de protection, d'équipe spécialisée, d'approvisionnement en air, de recherche des causes d'incendie, de chef; unité d'intervention en produits chimiques; remorque de décontamination, de mousse véhicule; embarcation nautique et barge.

M. Proteau poursuit avec des informations générales concernant les statistiques de l'année 2005. Le SIM a répondu, au cours de l'année 2005, à 51 085 appels nécessitant 152 375 sorties de véhicules et à 3 077 appels de premiers répondants. Il fait état ensuite de statistiques annuelles comparatives quant à la valeur des dommages, au nombre d'incendies de bâtiments, de décès et de blessés pour la période 1997-2005.

M. Proteau présente, par arrondissement, des données statistiques sur la nature des interventions pour l'année 2005. Il définit les codes d'intervention utilisés pour les incendies de bâtiments et, pour chaque niveau d'alerte, énumère l'équipement requis. Il présente, pour chacun des arrondissements, les tableaux illustrant les interventions en fonction du niveau d'alerte et de la classification des dommages. Il explique que l'accroissement des dommages résulte de la standardisation de la méthode de calcul. Il présente également le tableau des dommages aux bâtiments, celui des dommages aux biens extérieurs et enfin, le total des dommages.

M. Proteau présente ensuite un tableau faisant état, par caserne, du nombre d'appels requérant l'intervention des premiers répondants et un autre tableau démontrant, par code, le motif d'assistance. Il dresse le bilan, par arrondissement, du nombre de décès et de blessés.

M. Proteau termine avec le rapport des activités de prévention réalisées par les inspecteurs en 2005, le rapport est présenté par activité et par arrondissement. Il fait état, par division, du nombre d'heures consacrées à des activités de prévention et enfin, des activités d'éducation du public au cours desquelles 21 513 personnes ont été sensibilisées.

Les membres de la commission posent quelques questions d'éclaircissement. M. Gibeau questionne la présence d'un instructeur de conduite sur les lieux d'un incendie. M. Proteau explique que la présence de spécialistes est requise sur le lieu d'un incendie pour procéder, sur place, à toute réparation nécessaire. M. Gibeau note qu'un montant élevé de dommages en raison d'un incendie ne signifie pas que le service d'incendie a une moins bonne performance. M. Gibeau suggère, à l'exemple du SPVM et pour en faciliter le repérage, de numéroter les casernes d'Est en Ouest.

La vice-présidente, Mme Vera Danyluk, référant au tableau des activités de prévention, constate l'absence de données pour les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et d'Anjou et un grand nombre de requêtes pour les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. M. Proteau répond que, dans certains cas, des données ont été regroupées et dans d'autres, parce qu'elles ne sont pas informatisées, n'ont pu être comptabilisées. En ce qui concerne le grand nombre de requêtes dans deux arrondissements, il explique que ceux-ci sont peuplés et qu'on y retrouve des bâtiments plus vieux.

Le président, M. Claude Dauphin, revient sur la liste des casernes et demande si certaines d'entre elles bénéficient d'un statut patrimonial ou d'un classement à titre de monument historique. M. Proteau répond que trois casernes ont un statut patrimonial : la caserne 30 localisée au 5 avenue Laurier ouest, la caserne 16, 1041 rue Rachel Est et la caserne 3, 256 rue Young, près de l'École de technologie supérieure. Le président, M. Claude Dauphin, insiste sur l'importance de restaurer et protéger ces bâtiments patrimoniaux.

Bilan du Centre de sécurité civile

Le président, M. Claude Dauphin, profite de l'occasion pour féliciter M. Jean-Bernard Guindon qui s'est mérité aujourd'hui le prix Claude-Beaulieu. Ce prix lui a été remis en raison de ses activités bénévoles auprès d'organismes humanitaires. Il invite ensuite Mme Valérie Gagnon à présenter le bilan du Centre de sécurité civile. Mme Gagnon fait état des divers événements auxquels le centre a participé notamment Métropole 2005. Elle décrit, entre autres, les activités entourant la révision de la Politique de sécurité civile, la formation sur les obligations légales en matière de sécurité civile et celle sur les centres d'hébergement, le plan d'intervention canicule et la mise en place d'un système de garde. Elle souligne les différents mécanismes de communication dont le système d'alerte par sirène dans l'Est de Montréal et la vigie multirisque. Mme Gagnon mentionne ensuite les travaux relatifs à l'analyse de risques sismiques, à l'évaluation de l'interdépendance des infrastructures et aux risques liés au système d'eau potable. Elle termine en citant quelques événements de l'année 2005 : surveillance intense en raison du virus du Nil occidental, des inondations printanières, de la canicule du mois de juillet et de la Conférence internationale sur les changements climatiques; accident d'un camion transportant de l'hydrosulfite de sodium.

Les membres adressent à Mme Gagnon quelques questions d'éclaircissement concernant le plan d'intervention canicule et le rôle du centre à ce sujet. Mme Gagnon explique que le centre collabore avec la Direction de la santé publique afin de cibler les secteurs et personnes à risques. En collaboration avec les arrondissements, le centre identifie les sites climatisés et informe la population.

On s'enquiert ensuite du nombre d'employés. Le centre compte 2 cadres et 5 professionnels, ce qui est peu pour le travail accompli.

Enfin, on demande davantage d'explications sur le système d'alarme dans l'Est de Montréal.

Politique de sécurité civile

M. Jean-Bernard Guindon rappelle l'adoption de la politique en 2002. Depuis, en raison de la réorganisation municipale du 1^{er} janvier 2006, des adaptations s'avéraient nécessaires. Les changements apportés au projet de politique reflètent l'inclusion des villes reconstituées et ajoutent des éléments tels la vigie multirisque, le système d'avertissement précoce et le concept de mission en sécurité civile. Par ailleurs, le modèle de gestion, le plan d'ensemble et les principes guidant le schéma et le plan de sécurité civile demeurent les mêmes. M. Guindon passe ensuite en revue les principaux changements. Parmi ceux-ci, le concept novateur de mission en sécurité civile vise à assurer la prestation de services selon le champ d'activité plutôt qu'en fonction d'un service municipal.

Questions et commentaires des membres

M. Gibeau s'enquiert de la vigie multirisque sur le continuum des mesures d'urgence. M. Guindon explique que la vigie multirisque se veut un tableau de bord offrant un portrait des risques permettant d'éclairer la prise de décision des élus. Mme Gagnon ajoute que les données du tableau de bord peuvent comprendre des éléments comme le nombre de transports ambulanciers, le nombre de personnes malades et plusieurs autres informations qui, superposées l'une à l'autre, ont un sens pour les experts en gestion des risques. Le Centre de sécurité civile a obtenu une subvention de 100 000\$ pour la réalisation de ce projet.

Concernant le système d'alerte implanté dans l'Est de Montréal, le président, M. Claude Dauphin, demande si celui-ci peut fonctionner en l'absence d'électricité. M. Guindon répond que les sirènes ont des systèmes leur permettant de fonctionner et les entreprises sont dotées de génératrices.

Période de questions et commentaires des citoyens

Le président, M. Claude Dauphin remercie M. Proteau, M. Guindon et Mme Gagnon. Il invite la première personne inscrite à la liste des intervenants.

M. Marcel Lanoue

M. Lanoue émet quelques commentaires concernant le format des documents. Ainsi, celui du SIM n'est pas numéroté et il suggère d'indiquer la signification des lettres A,B,C,D,E à la section des dommages aux bâtiments. Quant à la Politique de sécurité civile, M. Lanoue signale qu'en page 16, on réfère le lecteur à la page 43 alors que le document n'a que 32 pages. Il s'enquiert ensuite de la formation actuelle des premiers répondants, d'assurance-responsabilité et de code d'éthique. Libman, responsable de ce dossier au SIM, mentionne que les 154 pompiers premiers répondants sont soumis à un code d'éthique et ils reçoivent une formation d'une durée de 62 heures à laquelle s'ajoute une formation continue de 24 heures à tous les deux ans. Le président, M. Claude Dauphin, précise que la Ville est auto-assurée.

M. Lanoue veut savoir si les compagnies d'assurance font usage des statistiques pour établir les primes. Connaissant bien le domaine de l'assurance puisqu'il exerce la profession de courtier, M. Gibeau explique que les compagnies d'assurance tiennent compte des statistiques du SIM et des territoires établis en fonction des codes postaux.

Au sujet de la Politique de sécurité civile, M. Lanoue suggère d'ajouter les bateaux de croisière aux risques technologiques et M. Guindon considère la suggestion

intéressante. Enfin, M. Lanoue estime que la décision de déclarer les mesures d'urgence devrait être prise par un comité plutôt que par une seule personne.

M. Raymond Payette

M. Payette souligne que la sirène, dans l'Est de Montréal n'était pas audible lors du premier test effectué récemment. Compte tenu de l'effet du vent, M. Guindon confirme que le premier test n'était pas concluant. Le système a été révisé et un autre test sera effectué prochainement, c'est le propre des tests de permettre la vérification du bon fonctionnement du système.

Période de questions des membres de la commission

Mme Catherine Sévigny remercie les personnes qui ont pris part à la présente assemblée et elle souligne la présence de plusieurs résidants de l'arrondissement Ville-Marie. Elle félicite et remercie l'équipe du SIM en soulignant l'excellence de leur travail effectué ainsi que leur grande disponibilité auprès de la communauté. Mme Sévigny suggère que le bilan soit également présenté, par les chefs de division, à l'occasion d'assemblées de conseil d'arrondissement.

Mme Patricia Bittar cite un article récent paru dans le Globe & Mail concernant la santé des pompiers. Elle se dit préoccupée par cette question et demande si une politique de compensation financière est prévue, au Québec, pour les maladies professionnelles des pompiers. M. Proteau répond que certains types de cancer font partie de la liste des maladies professionnelles reconnues par la Commission de la santé et sécurité au travail et si ce n'est pas le cas, une indemnité pour invalidité est prévue.

- ***Levée de la séance***

À 21h20, sur une proposition de M. Samir Rizkalla, appuyée par Mme Catherine Sévigny, la séance est levée.

ORIGINAL SIGNÉ

Claude Dauphin
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Nicole Paquette
Secrétaire-rechercheur